

**PLUI : DEBAT SUR LES  
ORIENTATIONS DU PADD**

**2018-59**

- Orientation n°2 : Tourner le territoire vers l'énergie positive

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Permettre l'implantation de bâtiments intégrant les critères de qualité environnementale,
- Permettre l'implantation et le développement des énergies renouvelables respectueuses du paysage.

- Orientation n°3 : Prendre en compte les risques pour le bien des personnes et des constructions

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Anticiper les nuisances et les risques pour les projets réduisant les espaces tampons entre l'habitat et les autres activités économiques,
- Protéger les biens et les personnes dans les zones sensibles aux inondations et aux marnières.

- Orientation n°4 : Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Conserver les milieux d'intérêts pour la biodiversité,
- Préserver voire restaurer les éléments d'intérêts pour les continuités écologiques,
- Maintenir un maillage bocager dense et des surfaces de prairies importantes,
- Préserver les zones humides, habitats naturels multifonctionnels.

- Orientation n°5 : Préserver la ressource en eau, améliorer la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Prendre en compte les réseaux existants pour les zones d'urbanisation,
- Prendre en compte les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable.

- Orientation n°6 : Animer le PLUI

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Mettre en place un comité de suivi,
- S'inscrire dans des démarches d'observation.

**A la suite de cette phase de présentation**, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

**A la suite de cette phase de présentation**, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

Pas d'observations au projet du débat sur les orientations du PADD

Le Conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat.

**Adopté à l'unanimité**

# SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit

Et le dix septembre

à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

**Étaient présents :** AVIGNON Damien, BLUTEAU Sandra, CHAUSSE Annick, COURTIN Elisabeth, DE MEYERE Patrick, EDON Dominique, GUEHO Sigrid, LAMY Christophe, PINCONNET Gilles, ROTTIER Corinne, VOTAVA Nadine

**Absents excusés :** MONTAROU Lionel, PATAULT Florie

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme Sandra BLUTEAU conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités

M. MONTAROU Lionel a donné son pouvoir à M. EDON Dominique  
Mme PATAULT Florie a donné son pouvoir à Mme CHAUSSEE Annick

## DEVIS

**Travaux de signalisation  
Carrefour  
RD97 / rue des Mimosas**

**2018-60**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition concernant des travaux de signalisation au carrefour de la RD 97 et la rue des Mimosas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide de retenir** la Sté FLECHARD TP sis ZA de l'Arche 72400 LA FERTE BERNARD,

Le montant du devis s'élève à 1 855,00 € HT

Les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

## CONTRAT

**PASRAU  
Prélèvement à la source**

**2018-61**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal un contrat concernant PASRAU - Prélèvement à la source, afin de permettre l'interconnexion les applications métiers de la gestion des ressources humaines et Net-Entreprises afin d'automatiser le fichier des taux par agents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide de retenir** la société BERGER LEVRAULT sis 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour l'interconnexion les applications métiers de la gestion des ressources humaines et Net-Entreprises afin d'automatiser le fichier des taux par agents,

Le tarif annuel (engagement de 36 mois) est de 49 €HT

Le forfait de mise en service est de 99 € HT.

Les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à ce contrat.

**Adopté à l'unanimité**

## FONDS DE CONCOURS 2018

**travaux d'accessibilité  
Rues des Lilas et Bleuets  
2ème tranche**

**2018-62**

Monsieur le Maire expose que lors de la séance plénière du 12 juillet 2018, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours pour les travaux d'accessibilité rues des Lilas et des Bleuets 2ème tranche pour un montant de 12 500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Valide** le fonds de concours 2018 pour l'opération « accessibilité » alloué pour un montant de 12 500 €, attribué par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise par délibération du 12 juillet 2018, pour les travaux d'accessibilité rues des Lilas et des Bleuets 2ème tranche pour un coût prévisionnel de travaux de 60 000 € H.T.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et